



Extrait du registre des délibérations

2022-2-10

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
PÉRIGORD-LIMOUSIN  
Séance du 31 mars 2022  
N° de délibération : 2022-2-10-DE  
Reçu le 06/04/2022  
Département de la Dordogne

Arrondissement de  
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :  
La Coquille

Date de la convocation et  
envoi de la note de  
synthèse :  
22/03/2022

Nombre de membres :  
En exercice : 38  
Présents : 32  
Pouvoirs : 2

Etaient présent(e)s

**Mesdames** : BOSREDON CURNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MAURUSSANE Annick, DARTOUT Marie-Jeanne (suppléante),

**Messieurs** : AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SAERENS Grégory, SEDAN Francis, THOMAS Michel, GRANET Jean-Claude (suppléant)

**Absents et excusés et procurations** : ALARY Daniel, COUNARIE Pascal, FAUCHER Danielle, COUTURIER Pierre-Yves, MARCETEAU Dominique (remplacée par son suppléant Jean-Claude GRANET), COMBEAU Bertrand, (absent a donné pouvoir à Françoise DECARPENTRIE), BOST Jean-François (absent a donné pouvoir à Isabelle HYVOZ) VAURIAC Bernard (remplacé par sa suppléante Marie-Jeanne DARTOUT)

Monsieur Michel THOMAS est désigné secrétaire de séance

**Avance remboursable du budget principal aux budgets annexes ZA Labaurie et ZA Négrondes**

Afin de permettre l'acquisition de terrains dans le cadre des budgets annexes des ZAE, et d'équilibrer les budgets dans l'attente de la viabilisation et de la vente des terrains, il convient d'effectuer une avance remboursable :

- de 450 000 € du budget principal au budget annexe ZA Labaurie
- de 80 000 € du budget principal au budget annexe ZA Négrondes.

Cette avance remboursable sera réalisée avec l'imputation comptable suivante :

- budget principal : compte 276348 en dépense
- budgets annexes ZAE : compte 168748 en recette.

Dans l'attente des chiffres définitifs relatifs à l'exécution financière de l'exercice 2022, il est proposé d'autoriser le versement d'une avance remboursable du budget général au budget annexe ZA Labaurie d'un montant maximal de 450.000 € et au budget annexe ZA Négrondes d'un montant maximal de 80.000 €. Seuls les montants nécessaires à l'équilibre des 2 budgets annexes seront effectivement versés dans le respect des montants maximaux autorisés.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président  
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 1<sup>er</sup> avril 2022  
Le Président,

Michel AUGEIX



**AR Prefecture**

024-242400752-20220331-2022\_2\_10-DE  
Reçu le 06/04/2022  
Publié le 06/04/2022

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE l'octroi d'une avance remboursable d'un montant maximal de 450 000 € par le budget principal au budget annexe ZAE Labaurie et de 80 000 € par le budget principal au budget annexe ZAE Négrondes, et qui feront l'objet d'un remboursement progressif sur les exercices suivants en fonction du rythme de réalisation des travaux et de l'encaissement des recettes.**
- **AUTORISE le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire et à effectuer les différentes opérations comptables comme indiqué ci-dessus.**

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en  
Sous-Préfecture

Le Président  
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 1<sup>er</sup> avril 2022  
Le Président,

Michel AUGEIX

